

Végétaliser la commune

Action
6

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DEFINITION DE L'ACTION

→ Contexte/enjeux :

La commune de Fuveau est engagée depuis 2014 dans une démarche « zéro pesticides » sur l'ensemble de ses espaces verts : elle a obtenu un label régional en 2016 à ce titre et le 2^{ème} prix du concours départemental « ville et villages fleuris » en 2017. Sur son Agenda 21 de deuxième génération, elle souhaite aller plus loin pour la préservation de la biodiversité. En parallèle elle se lance dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité communal et créé des jardins partagés.

Pour sensibiliser ses habitants, la commune a décidé de mettre en place une action de végétalisation : les fuvelains qui le souhaitent pourront « s'emparer » de quelques espaces public et devantures de portes, afin d'aider la commune à faire renaître la nature en ville (plantes méditerranéennes et mellifères, incroyables comestibles...).

Cette action sera structurée à l'image du « permis de végétaliser » de la ville de Paris et du « visa verts » de la ville de Marseille. Elle va être co-construite avec un groupe d'habitants faisant partie du comité de suivi et d'évaluation Agenda 21, appelé aujourd'hui comité participatif Agenda 21.

→ Descriptif du projet :

- créer un comité de végétalisation
- mettre en place un groupe projet issu, en partie, du comité participatif Agenda 21.
- définir un périmètre et les espaces publics concernés (cartographie)
- établir un contrat d'engagement entre chaque participant et la mairie : permis de végétaliser ? visa vert ? autre nomination ?
- définir les types de plantations et les contenants autorisés.
- élaborer une charte de fonctionnement du projet.
- élaborer un guide conseil pour les particuliers.

→ Objectif poursuivi :

- Permettre aux habitants de s'approprier l'espace public.
- Favoriser le retour de la nature en ville.
- Embellir la commune

Cohérence avec les priorités nationales de DD :

- I. Lutte contre le changement climatique...
- II. Préservation de la biodiversité...
- III. Epanouissement de tous les êtres humains
- IV. Cohésion sociale et solidarité...
- V. Consommation et production responsables

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

→ Acteurs du projet :

Elu référent	Pilote du projet	Service(s) concerné(s)	Partenaire(s) technique(s)
Jean Paul Blais	Lydia Répossi	Services Techniques Service Urbanisme Police Municipale	Comité participatif A21 Fuveau cœur de vie, pépiniéristes, « potage et partage »...

→ Date de démarrage de l'action : 2018 / Echancier de réalisation : 2020

→ Budget estimatif :

Année	Fonctionnement	Investissement	Financements extérieurs
2018			
2019	200,00 €		
2020			

SUIVI ET EVALUATION

Intitulé de l'indicateur	Etat 2018	Etat 2019	Etat 2020
- constitution du comité de végétalisation	1		
- constitution de la commission de végétalisation		En cours	
- nb de réunion effectuées	4	2	
- élaboration d'une charte de fonctionnement (permis de végétaliser)		1	
- nb de chartes (convention mairie/habitants) signées			
- élaboration d'un guide végétalisation		1	